

Politique d'accueil et d'intégration des nouveaux résidents



Adoptée par le conseil de la MRC de L'Érable

Le 15 janvier 2014



Table des matières

Message du préfet et du directeur général	3
Message du comité d'élaboration.....	4
Mise en contexte	5
Définitions	6
Principes directeurs	7
Objectifs généraux	7
Moyens privilégiés	8
Rôles et responsabilités	9
Municipalités	9
MRC	9
Population et autres intervenants.....	9
Ressources disponibles	9
Enjeu de l'immigration	10
Webographie	11

Message du préfet et du directeur général

La MRC faisant face à une décroissance démographique depuis les dernières années, l'une des solutions pour contrer ce phénomène passe inévitablement par la venue de nouveaux résidents.

Or, pour attirer et retenir de nouveaux résidents, un territoire doit d'abord être outillé pour bien les accueillir et les intégrer à leur nouveau milieu : c'est en permettant aux nouveaux arrivants de bien apprivoiser leur nouveau milieu de vie qu'il sera possible de leur donner le goût d'y demeurer à long terme.

L'idée de concevoir une politique d'accueil vient donc de la volonté du milieu de doter l'ensemble des municipalités du territoire d'un cadre de référence pour la mise en place d'un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux résidents. La présente politique permettra donc aux onze municipalités de la MRC de concevoir un mécanisme d'accueil pour leurs nouveaux arrivants tout en respectant les orientations et les objectifs de celle-ci.

Bien que certaines municipalités réalisent déjà des activités d'accueil, toutes ne possèdent pas de procédure spécifique à ce sujet. Cette politique vient donc combler ce manque et vise à favoriser la mise en place de pratiques d'accueil et d'intégration dans la MRC, bien que chaque municipalité puisse implanter des actions complémentaires qui répondent à ses propres besoins.

Pour les nouveaux résidents, elle permettra à la fois d'en connaître davantage sur leur municipalité d'accueil, que ce soit en matière de services, d'emploi, de loisirs et de culture, mais également sur l'ensemble des attraits et services présents dans leur nouvelle région.

Enfin, nous sommes convaincus que la meilleure façon de s'intégrer à son nouveau milieu de vie est d'être en mesure de s'y sentir rapidement comme chez soi. Pour ce faire, la collaboration des municipalités, des organismes et de toute la population du territoire sera un gage de succès de la présente politique.

Bienvenue en terre de créativité!

Sylvain Labrecque, préfet

Rick Lavergne, directeur général

Message du comité d'élaboration

Il nous fait plaisir de vous présenter la *Politique d'accueil et d'intégration de la MRC de L'Érable*.

Cette politique constitue en quelque sorte la bougie d'allumage pour la mise en place de mesures d'accueil et d'intégration des nouveaux résidents dans les municipalités du territoire. C'est donc un outil d'orientation et de planification pour les onze municipalités de la MRC de L'Érable qui pourra leur servir de guide de référence.

L'adoption de cette politique par l'ensemble des municipalités envoie un message clair à l'effet que celles-ci sont soucieuses de bien accueillir leurs nouveaux résidents et qu'elles s'engagent à mettre en œuvre leurs propres actions en matière d'accueil et d'intégration. Elle permettra également de fournir une vision globale de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants à l'ensemble du territoire.

Enfin, il faut souligner que le succès d'une telle politique passe d'une part par la collaboration et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du milieu, incluant la population, et d'autre part, par la créativité des municipalités, soit leur capacité à mettre en valeur leurs atouts spécifiques lors de l'accueil des nouveaux résidents.

Nous sommes convaincus que toute la communauté saura contribuer à faire de cette politique un franc succès!

Bienvenue dans la région de L'Érable!

Les membres du comité d'élaboration de la Politique d'accueil

Chantale Tourigny, Place aux jeunes Érable

Raphaël Teyssier, MRC de L'Érable

Anne Dusseault, Accès Travail

Marie-Claude Dubé, CLD de L'Érable

Sébastien Gingras, CLD de L'Érable

Lynda Julien, conseillère, Centre local d'emploi de L'Érable

MISE EN CONTEXTE

En raison de la décroissance démographique et des préoccupations de la MRC de L'Érable à ce sujet, celle-ci a décidé de concevoir une politique qui servira de cadre de référence aux municipalités qui la composent en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux résidents.

La Politique d'accueil et intégration s'applique donc à tous les résidents qui s'établissent dans la MRC de L'Érable, quelle que soit leur situation familiale, leur statut ou leur provenance. Elle concerne et met à contribution toutes les personnes habitant déjà sur le territoire ainsi que toutes les municipalités situées dans la MRC de L'Érable. Elle identifie des mesures concrètes dont les municipalités pourront s'approprier et adapter à leur propre réalité en matière d'accueil et d'intégration. Elle servira donc de point de référence pour les élus, les gestionnaires et les organismes des différentes municipalités de la MRC au sujet de l'accueil et l'intégration.

Enfin, cette politique poursuit aussi l'objectif de sensibiliser les acteurs régionaux et locaux en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux résidents tout en favorisant le développement d'une vision à long terme. Ultimement, le but de cette nouvelle politique est d'inciter les nouveaux résidents à demeurer dans la région une fois qu'ils ont choisi de s'y établir. Cette volonté s'inscrit d'ailleurs dans le prolongement de certaines orientations de la Politique familiale de la MRC.

DÉFINITIONS

Dans la présente politique, on entend par :

Accueil : Toute mesure mise en œuvre par les acteurs du milieu pour faciliter l'arrivée d'un nouveau résident sur le territoire.

Diversité culturelle : Ensemble des valeurs et des caractéristiques identitaires liées à la culture, dont l'origine ethnique, la langue, la religion et les appartenances multiples, incluant l'identité locale.

Intégration : Toute mesure mise en œuvre par le milieu pour faciliter l'intégration sociale, économique et culturelle des nouveaux résidents à leur nouveau milieu de vie.

MRC, territoire, région : Ces termes sont utilisés pour désigner la Municipalité régionale de comté de L'Érable.

Résident ou arrivant : Les termes « nouveau résident » ou « nouvel arrivant » désignent toute personne en provenance du Québec ou de toute autre région du monde nouvellement arrivée dans la région.

Rétention : La rétention est le résultat visé par la présente politique. Elle se traduit par la capacité du territoire à retenir ses nouveaux résidents.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs suivants sont l'assise de la politique d'accueil et d'intégration et orienteront les municipalités dans sa mise en œuvre :

- ✓ Nous reconnaissons l'importance de l'arrivée de nouveaux résidents sur le territoire comme levier de développement social, économique et culturel.
- ✓ La qualité de l'accueil et de l'intégration des nouveaux résidents dans leur nouveau milieu de vie joue un rôle important dans leur décision d'y demeurer de façon permanente. Autrement dit, ils doivent rapidement comprendre ce qu'ils peuvent apporter à la communauté et ce que la communauté peut leur apporter.
- ✓ Les services offerts à l'échelle locale, comme les services à la famille, les arts, la culture et les loisirs, l'emploi et l'accès à la propriété jouent un rôle majeur dans le processus d'établissement des nouveaux résidents. C'est pourquoi ils doivent être informés de l'existence de ces services dès leur arrivée, voire le plus tôt possible dans leur processus d'établissement.
- ✓ Nous reconnaissons l'importance de la collaboration et de la communication au sein des différentes municipalités et organisations du territoire en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux résidents.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Par sa Politique d'accueil et d'intégration, la MRC de L'Érable vise les objectifs généraux suivants :

- Définir une vision à long terme et mieux structurée de l'accueil des nouveaux résidents dans les municipalités de L'Érable.
- Positionner la MRC et ses municipalités comme une région accueillante et inclusive pour les gens qui décident de s'y établir.
- Mobiliser les acteurs du milieu en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux résidents.
- Favoriser la rétention des nouveaux résidents de la région par un meilleur accueil et une meilleure intégration de ceux-ci à leur nouveau milieu de vie.
- Considérer l'impact de la diversité culturelle sur l'intégration sociale, économique et culturelle des nouveaux résidents.

MOYENS PRIVILÉGIÉS EN MATIÈRE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

La présente politique s'appuie sur la créativité des municipalités pour mettre en valeur les forces du milieu et ainsi séduire et retenir leurs nouveaux arrivants. Comme chaque municipalité présente ses caractéristiques propres, il va de soi que le processus d'accueil et d'intégration soit adapté aux réalités spécifiques de chacune d'elle.

Toutefois, certaines actions incontournables permettront d'atteindre les objectifs de la présente politique. Ces dernières seront implantées dans l'ensemble de la MRC.

Moyens privilégiés :

- Nomination d'un responsable par municipalité pour assurer la mise en œuvre et le suivi d'un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux résidents;
- Remise d'une trousse d'accueil aux nouveaux résidents contenant toutes les informations relatives aux services et attraits locaux et régionaux (une trousse d'accueil sera disponible dès le printemps 2014 dans chacune des municipalités et dans certains organismes du territoire);
- Communiquer l'existence de la politique d'accueil (courriel, journal local, site Internet, page Facebook) à l'ensemble de la communauté (ex. : DRH des entreprises, propriétaires d'immeubles, agents immobiliers, établissements d'enseignement, etc.).

D'autres actions pourront s'ajouter afin de bonifier l'offre en matière d'accueil et d'intégration :

Autres moyens proposés :

- Visite guidée de la municipalité d'accueil aux nouveaux résidents;
- Organisation d'une journée annuelle pour les nouveaux résidents (ex. : visite de la région suivie d'un 5 à 7);
- Organisation d'activités interculturelles (ex. : Fête africaine d'Inverness);
- Organisation d'activités d'échanges et de réseautage;
- Mise en place d'une section « nouvel arrivant » sur le site Internet de chacune des municipalités.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les municipalités

Les municipalités sont les premières responsables de l'application de la politique d'accueil. Chaque municipalité a la responsabilité de définir ses propres actions en fonction de sa réalité spécifique.

Pour s'appuyer dans cette tâche, elles auront le choix de nommer un responsable ou de former un comité d'accueil. Il est essentiel d'identifier au moins un responsable de l'accueil des nouveaux résidents dans chaque municipalité et de partager cette information avec la MRC afin de créer un réseau de contacts.

La MRC

La MRC entend collaborer à la mise en œuvre de la politique d'accueil et d'intégration des nouveaux résidents en favorisant une communication efficace avec les municipalités. Elle assure la coordination de l'information entre les parties et sera l'une des sources de référence en matière de ressources disponibles sur le territoire. Elle assurera un suivi périodique de la présente politique. Enfin, elle pourra proposer de nouvelles mesures ou de nouveaux outils pour les municipalités.

La population et les autres intervenants

Ultimement, le but de la présente politique est que l'ensemble des intervenants du territoire, voire de la population, connaissent et partagent l'existence de la politique, et participent tous à leur façon à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants. Le succès d'une telle politique repose en grande partie sur son appropriation par l'ensemble du milieu.

DES RESSOURCES EN MATIÈRE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

Chaque nouvel arrivant possède des besoins spécifiques au moment de choisir la région pour s'y établir. Ainsi, selon les besoins de chaque individu, plusieurs organismes peuvent offrir des services d'accompagnement en fonction de certains besoins particuliers. Voici certains de ces organismes offrant leurs services dans la MRC de L'Érable :

✓ Impact Emploi Érable

Impact Emploi – CJE de L'Érable est un organisme sans but lucratif qui offre gratuitement des services en recherche d'emploi et d'orientation, ainsi que divers

programmes et projets spéciaux adaptés aux besoins des gens de la région et de ceux qui souhaitent s’y établir. Leur mission consiste à informer, soutenir, conseiller et encourager leurs clients dans leur démarche personnelle d’orientation, d’intégration ou de maintien en emploi.

Site Internet : www.impactemploi.ca/

✓ Place aux jeunes Érable

Place aux jeunes en région facilite la migration et le maintien des diplômés de 18 à 35 ans en région. L’agent de migration aide les jeunes dans leurs démarches visant à s’établir et à travailler dans leur nouveau milieu.

Site Internet : www.placeauxjeunes.qc.ca/mrc-320

✓ Accès Travail : Programme de régionalisation de l’immigration (PRI)

Service destiné aux immigrants intéressés à venir s’installer dans la région et qui souhaitent obtenir de l’aide à la recherche en emploi.

Site Internet : www.accestravail.com

Il est à noter qu’une trousse contenant un répertoire complet des services et organismes disponibles dans la MRC de L’Érable ainsi qu’un guide d’accueil seront remis aux nouveaux résidents à partir de 2014.

ENJEU DE L’IMMIGRATION

L’arrivée de personnes immigrantes provenant d’une autre culture est une réalité touchant de plus en plus certaines municipalités de la MRC. Bien que la mise en place d’une politique d’accueil s’adresse à tous les nouveaux résidents, peu importe leur provenance, il sera nécessaire d’amorcer une réflexion sur la mise en place de mesures tenant compte de la réalité spécifique des personnes immigrantes. En effet, dans la plupart des cas, leurs besoins diffèrent de ceux des nouveaux arrivants qui partagent déjà la même culture. Ainsi, chaque municipalité est invitée à porter une attention particulière à cette nouvelle réalité et à développer des mesures selon l’analyse de sa situation spécifique. Au besoin, les municipalités pourront référer tout nouvel arrivant immigrant vers l’organisme le plus approprié.

WEBOGRAPHIE

http://mrcrimouskineigette.qc.ca/service/culture/immigration/politique_accueil.pdf

[http://www.ville.valdor.qc.ca/doc_pdf/01_politiques_plans_action/politiqueaccueil FIN AL.pdf](http://www.ville.valdor.qc.ca/doc_pdf/01_politiques_plans_action/politiqueaccueil_FIN_AL.pdf)

<http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/page/politique-des-nouveaux-arrivants/>

<https://www.placeauxjeunes.qc.ca/img/gestion/940771592714188.pdf>

<http://www.accestravail.com/services/chercheur-d-emploi>

<http://www.placeauxjeunes.qc.ca>

<http://www.impactemploi.ca/>